



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 23 mars 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 12.002 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1164368001

Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec - Autoriser monsieur Benoît Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification au nom de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération* : Planification des déplacements dans l'agglomération

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 20.003 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165350002

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 23 située au 523, place St-Henri, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 133 089,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5823 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.005 Contrat de services professionnels

CE Outremont, Direction des travaux publics - 1165078007

Accorder un contrat à Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont - Montant de 184 244,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP01/01-16 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.006** Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1166850002

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM - Montant maximal de 265 391,04 \$ - Appel d'offres public 1612 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.007** Immeuble - Acquisition

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1166678001

Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1167165001

Accorder un soutien financier non-récurrent de 6 000 \$ à l'organisme Résolu Arts et Sciences pour la réalisation de son plan d'affaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.009** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1164217001

Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la septième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau - Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.010** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161375003

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 17e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.011** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1163931001

Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 5e édition de Fashion Preview du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.012** Autres affaires contractuelles

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1153815005

Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 9 avril au 30 octobre 2016, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 000 \$ (taxes incluses) - Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843003

Ratifier la dépense relative au déplacement, le 29 février 2016, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Dialogue international de l'Organisation internationale pour les migrations - Montant : 928,87 \$

**30.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396003

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er février 2016 au 29 février 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>1</b>

CE : 12.001  
2016/03/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et Autoriser monsieur Benoit Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification au nom de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec; et
2. d'autoriser monsieur Benoit Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 10:29

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et Autoriser monsieur Benoit Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification au nom de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis une vingtaine d'années, l'usage du vélo est en croissance partout au Québec. Que ce soit pour voyager, s'amuser, se déplacer ou se tenir en forme, plus de la moitié des Québécois font du vélo. Si la popularité du vélo ne se dément pas, sa pratique comme moyen de transport utilitaire demeure toutefois faible. Ainsi, en 2010, moins de 1,4 % des Québécois se déplaçaient à vélo régulièrement, alors que plus du tiers des déplacements de moins de 1 km étaient effectués en voiture.

Pour arriver à renverser cette tendance, il faut changer les habitudes et faire du vélo une option intéressante de transport. Pour ce faire, Vélo Québec propose de soutenir les collectivités par le biais du programme Mouvement vélosympathique, un programme de soutien et une démarche de certification favorisant l'émergence d'une culture vélo. Ce mouvement s'inspire du programme *Bicycle Friendly America* , créé en 1980 par *The League of American Bicyclists* et implanté en Ontario par *Share the Road Cycling Coalition* depuis 2012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le Mouvement vélosympathique a pour but d'encourager les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs pour tous. Il propose des outils et un service de soutien pour atteindre cet objectif, et il reconnaît les actions prises en accordant une certification de niveau bronze, argent, or ou platine aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo.

Le processus de certification s'articule autour de cinq grands axes essentiels à la création d'une solide culture vélo : les 5 E. Pour se porter candidat à une certification, les demandeurs doivent faire la preuve de leurs réalisations dans chacun des ces cinq axes :

**ENVIRONNEMENT** : les aménagements et l'équipement qui permettent la pratique du vélo;

**ÉDUCATION** : les programmes qui assurent la sécurité et le confort des cyclistes et autres usagers de la route;

**ENCOURAGEMENT** : les mesures incitatives et de promotion qui invitent les gens à enfourcher leur vélo;

**ENCADREMENT** : les lois et programmes qui font en sorte que les automobilistes et les cyclistes doivent répondre de leurs actes;

**ÉVALUATION ET PLANIFICATION** : les processus qui indiquent un engagement à mesurer les résultats et à se doter de plans d'action.

La certification vélosympathique doit être vue comme un processus continu d'amélioration. Au terme de l'exercice, un rapport de rétroaction sera remis à la Ville et celui-ci précisera les éléments à corriger ou encore les initiatives à développer dans le but de favoriser davantage l'utilisation du vélo comme mode de transport actif.

L'adhésion au Mouvement vélosympathique se fait par le dépôt, par la Ville, de sa demande de certification à Vélo Québec.

## **JUSTIFICATION**

Des sommes importantes sont investies annuellement par la Ville de Montréal pour accélérer la mise en place de nouvelles infrastructures cyclables destinées aux cyclistes et faire de Montréal une des meilleures villes cyclables au monde. Dans ce contexte, l'adhésion de Montréal au Mouvement vélosympathique lui procurerait des outils supplémentaires (notamment grâce au rapport de rétroaction) pour renforcer et structurer davantage la démarche d'amélioration continue dont elle s'était dotée depuis l'adoption de son Plan de transport en 2008.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact au niveau financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le vélo est dorénavant reconnu comme un mode de transport rapide et efficace à Montréal et son usage est répandu à la grandeur du territoire montréalais. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la Ville adhère au Mouvement vélosympathique, les impacts seront importants aussi bien en termes d'amélioration continue de la pratique du vélo sur son territoire qu'au niveau de la visibilité et de la notoriété. Il s'agit d'une occasion de plus pour la Ville de mettre de l'avant ses réalisations et de faire valoir son expertise dans le domaine des transports actifs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le processus de certification prévoit des opérations de communication relevant conjointement du promoteur de ce projet, soit Vélo Québec et de la Ville. Si celle-ci réussit à obtenir sa certification, un plan de communication sera préparé (voir le calendrier ci-bas). Une stratégie de communication propre à la Ville pourrait également être convenue avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

19 mars : transmission de la demande de certification à Vélo Québec;  
21 mars - 1<sup>er</sup> avril : sélection des évaluateurs locaux;  
1<sup>er</sup> avril - 22 avril : évaluation des candidatures par le comité de juges;  
22 avril - 6 mai : rétroaction aux candidats. Si la collectivité est certifiée, Vélo Québec et la collectivité (ville) s'entendent sur un plan de communication. Sinon, un plan d'action est proposé à la collectivité;  
Semaine du 13 mai : Annonce des collectivités certifiées et remise du rapport de rétroaction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel D BÉDARD  
Cons. en aménagement - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-19

Katie TREMBLAY  
Ingenieur(e) - chef de section

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-26

CE : 20.001  
2016/03/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2016/03/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165350002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Construction Arcade pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 23 (0280) située au 523, place St-Henri, arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 133 089,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5823 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 133 089,32 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 23, située au 523, place St-Henri, arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Arcade, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 123 891,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5823);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-09 18:23

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165350002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Construction Arcade pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 23 (0280) située au 523, place St-Henri, arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 133 089,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5823 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 23 est située au 523, place St-Henri, dans l'arrondissement de Sud-ouest (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1930 et comporte trois étages et un sous-sol. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en occupe le rez-de-chaussée et une partie du sous-sol. Le reste de l'immeuble abrite des fonctions de l'arrondissement de Sud-ouest, ainsi que l'organisme communautaire Âge D'or St-Henri. Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 23 n'est pas équipée d'un tel système. Un système de captation des gaz à la source adapté à la flotte du SIM y sera installé pour les trois baies de garage. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 23 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 12 janvier 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 février 2016. La période d'appel d'offres a duré 22 jours calendrier. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	19-01-2016	Ajouts au devis en architecture
2	29-01-2016	Report de date d'ouverture des soumissions
3	11-12-2015	Ajouts au devis et plans en architecture – Réémission du formulaire de soumission

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées le 14, le 15 et le 18 janvier 2016 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et six (6) ont déposé leur soumission. Des deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, un représentait une association patronale des entrepreneurs, donc il n'avait pas la licence adéquate pour réaliser le projet. L'autre preneur n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, il n'a pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Construction Arcade, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 23.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- effectuer des travaux de protection temporaire;
- installer un nouveau système de captation de gaz à la source dans le garage pour les trois (3) baies, avec l'évacuation sur la façade nord-ouest;
- refaire le marquage au sol du garage.

Les travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## JUSTIFICATION

Les six (6) soumissions reçues sont conformes. La plus basse soumission conforme comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction Arcade	107 731,58 \$	16 159,74 \$	123 891,32 \$
Procova inc.	112 675,50 \$	16 901,33 \$	129 576,83 \$
Trempro Construction Inc.	125 078,07 \$	18 761,71 \$	143 839,78 \$
Gaston Champoux (1973) inc.	127 600,00 \$	19 140,00 \$	146 740,00 \$
Roland Grenier Construction ltée	135 095,63 \$	20 264,34 \$	155 359,97 \$
Construction Gilles Nault inc.	145 913,05 \$	21 886,96 \$	167 800,01 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	210 459,44 \$	31 568,92 \$	242 028,36 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			144 534,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			16,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			-43 908,69 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			-35,44 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-118 137,04 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-48,81 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			5 685,51 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			4,59 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 242 028,35 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 118 137,04 \$ (48,41 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la

plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 - Charges générales et 15 - Mécanique.

Pour le chapitre 00 – Charges Générales, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels peut s'expliquer par la propre stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation des travaux au garage qui seront effectués par phases.

Les prix déposés par les six (6) soumissionnaires pour le chapitre 15 - Mécanique présentent des écarts de moins de 4 %. Par conséquent, on peut conclure que le différentiel de plus de 52 % pour ce chapitre, constaté entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels, provient d'une surestimation des coûts par ces derniers.

Le coût moyen des soumissions est de 144 534,65 \$ ce qui représente un écart de 16,66 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 5 685,51 \$, soit 4,59 %. Les prix déposés par les trois (3) premiers soumissionnaires sont rapprochés, présentant des écarts d'environ 11 %. Concernant qu'il s'agit des travaux de petite envergure, ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les prix soumis représentent la valeur du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Arcade est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Construction Arcade, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Construction Arcade, ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 123 891,32 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 9 198,00 \$ (7,4 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 133 089,32 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 23. L'installation de cet équipement assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14693 - Mandat : 17618-2-014

Octroi du contrat au CE :	mars 2016
Réalisation des travaux :	avril à juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 7 mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina Ruxandra DOGIOIU

### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LAVIGNE

Le : 2016-03-04

gestionnaire immobilier

Chef de section en remplacement de  
Carlos Manzoni, chef de division  
(du 4 mars au 11 mars 2016)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice  
Gestion des projets de développement et de  
maintien  
des actifs immobiliers

**Approuvé le :** 2016-03-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-03-09

CE : 20.004  
2016/03/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165078007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont - Montant de 184 244,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP01/01-16 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

**Vu la résolution du conseil d'arrondissement CA16 16 0067 en date du 7 mars 2016 :**

**Le conseil d'arrondissement recommande au conseil exécutif :**

D'OCTROYER un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation envitonnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée à 56.4% par la Direction des transports (DT) et à 43.6% par l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-03-14 08:14

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165078007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les chaussées et les trottoirs de certaines rues de l'arrondissement, ciblées par l'appel d'offres public, ont atteint la fin de leur durée de vie utile.

L'arrondissement d'Outremont et la Direction des transports (DT) financeront à divers niveau les services professionnels requis pour le remplacement de ces infrastructures.

L'arrondissement, par le biais de son programme de réfection routière (PRR) 2016, effectuera des travaux sur les avenues suivantes :

- Bernard, de McEachran à Davaar
- Prince-Philip, de Springgrove à Springgrove
- Glencoe, de Côte-Sainte-Catherine à Willowdale
- Dunlop, de Van Horne à Ducharme

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

La DT, par le biais de son programme de réfection du réseau routier local (PRRRL) 2016, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- De L'Épée, de Lajoie à Bernard
- Willowdale, de Wilderton à Limite ouest de l'Arrondissement

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

La DT, par le biais de son programme de réfection du réseau routier artériel (PRRRA) 2016, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- Wiseman, de Bernard à St-Viateur

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

L'arrondissement assumera la gestion de tous ces travaux pour son compte et pour le compte de la DT.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0030 - 1er février 2016 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels qui comporte 4 volets:

- Le premier volet concerne la caractérisation environnementale et l'étude géotechnique de diverses rues locales de l'arrondissement. L'objectif de l'étude géotechnique consiste à déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place ainsi que les conditions d'eaux souterraines. L'objectif de la caractérisation environnementale des sols est de prévoir la gestion des sols lors des travaux projetés;
- Le deuxième volet correspond à la réalisation des plans et devis des travaux de réfection routière de diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement. Les travaux de réfection routière consistent en une reconstruction partielle de la chaussée et de sa fondation ainsi qu'une reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis. Des mesures d'apaisement de la circulation proposées par l'arrondissement devront être évaluées et intégrées aux devis et plans. La reconstruction partielle de la fondation consiste à remplacer le premier 200 mm de remblai. Pour des raisons budgétaires, la profondeur de la reconstruction est limitée à 200 mm dû à la présence de sols contaminés;
- Le troisième volet concerne la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière de l'arrondissement;
- Le quatrième volet concerne le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux et la surveillance environnementale des travaux de réfection routière de l'arrondissement.

## JUSTIFICATION

Dix-sept (17) firmes ont pris le devis descriptif et six (6) ont déposé des soumissions, soit 35%. Sur les six (6) soumissions, quatre (4) ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car elles n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70%. Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Les Consultants SM inc.. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
CIMA+ S.E.N.C.	70%	5.89	193 709.88\$	9 685.49\$	203 395.37\$
Les Consultants SM inc.	71%	6.56	175 471.40\$	8 773.57\$	184 244.97\$
Dernière estimation réalisée à l'interne			216 153.00\$	10 807.65\$	226 960.65\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-42 715.68\$

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-18.8%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>	19 150.40\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>	10.4%

**Analyse de l'écart de -18.8% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :**

L'estimation réalisée à l'interne est basé sur une estimation de classe D du coût des travaux projetés. L'écart est acceptable et en faveur de la Ville.

Les Consultants SM inc. affirme dans sa soumission avoir lu attentivement les documents de l'appel d'offres et en comprendre la nature des services professionnels recherchés. La méthodologie proposée répond aux exigences du devis de l'appel d'offres.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total des dépenses est de 184 244.97\$ (contingences et taxes incluses)  
Il est prévu d'effectuer ces dépenses selon la répartition suivante:

Coût des travaux reliés au PRR 2016 : 80 376.67\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

Coût des travaux reliés au PRRRL 2016 : 62 777.56\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

Coût des travaux reliés au PRRRA 2016 : 41 090.74\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie contribueront à pratiquer une gestion responsable des ressources

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de l'arrondissement à compléter ses projets PTI. Un retard dans l'octroi de ce contrat repoussera la date visée pour l'octroi du contrat des travaux en chantier qui est prévue pour le mois de juillet, soit le dernier conseil d'arrondissement avant la relâche estivale des instances décisionnelles. Il serait risqué de débiter des travaux en septembre.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de services professionnels: 7 mars 2016

Appel d'offres construction : juin 2016

Octroi du contrat construction au CA: 4 juillet 2016

Octroi du contrat construction au CE et CM: août 2016

Début des travaux : août 2016

Fin de travaux : septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 1er mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2016-02-18

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

François CANDAU  
C/m voirie & hygiene du milieu arr.outremont  
pierrefonds/rox



**Dossier # : 1166850002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No. 1612, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 265 391.04 \$

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public # 1612, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 265 391,04 \$;
2. d'autoriser le président de la CSE à signer la convention pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2016-03-14 10:06

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166850002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe ABS Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No. 1612, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 265 391.04 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat concerne les services professionnels de caractérisation environnementale des sols ainsi que l'analyse du roc si présent lors de travaux prévus, suite à l'appel d'offres public No. 1612, en lien avec les travaux de modification et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les sites exacts où sont requis les caractérisations des sols, ne sont pas connus au moment de l'appel d'offres, une estimation de 327 488.41\$, taxes incluses est prévue au contrat. Le dit montant sera réparti entre différents sites de travaux à venir, suite à l'acceptation de propositions spécifiques par projet. La totalité de ces mandats ne peut excéder le montant maximum du contrat.

Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

- L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Les derniers contrats de services professionnels en caractérisation environnementale, étaient de moindre envergure sous le niveau de 100 000\$ de dépenses; ils ont été gérés à l'interne de la CSEM.

L'an dernier, la résolution CE 15 0276, datée du 24 février 2015 accordait le contrat à la firme Inspecsol Inc. (maintenant fusionné à WSP), au montant de 327 842 \$

Le Conseil d'administration de la CSEM a recommandé l'acceptation de l'appel d'offres no. 1612, le 9 mars 2016 (séance 12.T.1)

**DESCRIPTION**

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il s'agit d'un contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de la CSEM, Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

## JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Gestion des projets, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue.

La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandat a été utilisée.

TABLEAU 1 : Caractéristiques de l'appel d'offres

<b>PARTIE 1</b>				
<b>ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION</b>				
Présentation et respect du schéma de l'offre de services	10			
Compréhension du mandat	15			
Capacité de production et échéancier	20			
Expertise de la firme en inspection de PA	25			
Expertise du chargé de projets et de son équipe	30			
<b>POINTAGE TOTAL INTÉrimAIRE :</b>	<b>100</b>	<b>74,8</b>	<b>82,5</b>	<b>74,3</b>

<b>PARTIE 2</b>			
	<b>WSP</b>	<b>Groupe ABS</b>	<b>Solmatech</b>
Prix soumis (Uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)	<b>380 779,95 \$</b>	<b>265 391,04 \$</b>	<b>330 541,63 \$</b>
<b>Établissement du pointage final :</b>			
application de la formule :	<b>3,28</b>	<b>4,99</b>	<b>3,76</b>
(Pointage intérimaire + 50) x 10 000			
Prix			
<b>Rang et adjudicataire</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevance aux usagers de la CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 232 782.10 \$

Imputation: 6105. 7715045. 802400 06819 .54507 .0. 0.160401 .0.19520.0

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CSEM favorise de remblayer avec les sols excavés à l'extérieur des surfaces de chaussée et de trottoirs, partout où l'espace d'entreposage du matériel en vrac le permet. Sous la chaussée et les trottoirs, les remblais doivent respecter les directives de la Ville sur la nature et la compaction des matériaux.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impacts majeurs

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres 4 février 2016

Ouverture des soumissions 22 février 2016

Comité de sélection 29 février 2016

Début de contrat fin mars 2016

Fin de contrat fin avril 2017

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

TABLEAU 1 : Caractéristiques de l'appel d'offres

Principaux éléments		
Date de parution (SEAO + Constructo)		4 février 2016
Disponibilité des documents		4 février 2016
Date de fin de la période d'appel d'offres		22 février 2016
Durée de l'appel d'offres		22 jours
Preneur d'un cahier de charges :		10 entreprises
N'ayant pas soumissionné	8418748 Canada Inc., Akifer Inc., Englobe, GHD Consultants Limitée, Golder Associates Ltd., Stantec Experts-Conseils Itée., Terrapex Environnement Itée.	7 entreprises
ayant soumissionné	Voir tableau 2,	3 entreprises

Pour expliquer pourquoi seulement trois firmes ont déposé une offre :

- Certaines firmes (4) qui se sont procurées les documents, sont de nouvelles venues dans ce créneau;
- Certaines autres firmes (3) ont déjà déposé des offres au cours d'appels précédents mais elles préfèrent les mandats de plus gros travaux de construction. Ce contrat couvre 500 déplacements pour un à trois forages chacun;
- Certaines firmes sont de l'extérieur de l'île de Montréal, donc les 500 déplacements sont plus complexes;

- L'obligation de répondre dans un délai de 15 jours ouvrables entre l'autorisation et le rapport en cours de mandat est contraignant pour plusieurs firmes qui n'ont pas tous l'effectif nécessaire pour y répondre.

Pour expliquer l'écart à la baisse de 23% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation. :

- Le Groupe ABS a réduit ses prix des articles moins en demande pour supporter la section des travaux mineurs;
- Le prix de l'item le plus important (500 forages en formule tout inclus) est représentatif du prix soumis dans les années passées

**TABLEAU 2**

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Contingences</b>	<b>Prix</b>
Groupe ABS	265 391,04 \$	Aucune	265 391,04 \$
Solmatech Inc.	330 541,63 \$	Aucune	330 541,63 \$
WSP	380 779,95 \$	Aucune	380 779,95 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>325 570,87 \$</b>
Estimation interne			327 488,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			-60 179,83 \$ -23%
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme			115 388,91 \$ 43%
Écart entre l'estimation interne et la plus basse			-62 097,37 \$ -23%
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse			3 053,22 \$ 1%

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André - Ext BAILLARGEON  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2016-03-09



**Dossier # : 1166678001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

Je recommande:

- de prolonger pour une période additionnelle de 30 mois la réservation déjà consentie par la résolution CE13 1551, d'un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, ainsi que son siège social.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-10 13:52

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166678001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est à l'effet de prolonger la réservation du terrain du métro Rosemont en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal (« l'OMHM »), afin de lui permettre de réaliser un projet comprenant 193 logements sociaux et communautaires pour aînés, ainsi que le siège social de l'organisme. La réservation a été consentie pour une période de 30 mois par le comité exécutif en vertu de la résolution CE13 1551 adoptée le 25 septembre 2013.

La réservation du terrain prendra fin le 25 mars 2016. La Direction de l'habitation désire la renouveler pour une période additionnelle de 30 mois afin de permettre à l'OMHM de compléter les dernières étapes nécessaires à l'obtention de l'engagement définitif des subventions dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (« la SHQ »), qui finance les logements sociaux et communautaires. La réservation est requise pour maintenir l'engagement conditionnel des subventions AccèsLogis en conformité aux règles du programme.

La Direction de l'habitation est mandataire de la SHQ pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 1709** (15-09-16) à l'effet d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 1er septembre 2015 afin de la reporter au 30 avril 2016, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

**CE15 0150** (15-01-28) à l'effet d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Rosemont, situé au sud du boulevard Rosemont, à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

**CE14 1016** (14-06-18) à l'effet de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er novembre 2014, pour la partie de terrain situé à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er septembre 2015 pour la partie de terrain situé à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

**CE13 1551** (2013-09-25) à l'effet de réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet comprenant des logements sociaux et communautaires et le siège social de l'Office; confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 \$.

**CM07 0316** (2007-05-28) à l'effet d'adopter deux projets de règlement, soit le P-06-032 et le P-04-047-29 concernant la mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Rosemont.

**CE02 0095** (2002-02-02) à l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

## **DESCRIPTION**

La demande de prolongation de la réservation concerne le lot 2 333 647 du cadastre du Québec situé dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, dont la Ville de Montréal est propriétaire. D'une superficie de 5 819 m<sup>2</sup>, ce terrain est sis à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, soit sur le terrain où se situent la station de métro Rosemont et son terminus d'autobus.

Le projet de construction de l'OMHM pour lequel cette prolongation de réservation est demandée comprendra 193 logements sociaux et communautaires pour personnes âgées en légère perte d'autonomie (superficie ± 15 329 m<sup>2</sup>) qui seront réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ce projet comprendra également le nouveau siège social de l'OMHM (superficie ± 5 853 m<sup>2</sup>) qui accueillera plus de 300 employés et plus de 40 000 visiteurs par année. Le bâtiment de 8 à 10 étages, comprenant un stationnement en sous-sol, sera construit au-dessus et en dessous de l'édicule du métro Rosemont et de la boucle d'autobus du terminus.

Depuis la réservation du terrain en septembre 2013, la conception du projet a permis de préciser qu'un parvis public sera également aménagé en interface avec le boulevard Rosemont qui permettra un accès fluide à l'édicule du métro Rosemont et aux bureaux de

l'OMHM, tout en laissant une ouverture visuelle sur les équipements municipaux avoisinants, tels la Bibliothèque Marc-Favreau et le parc Luc-Durand. La superficie de terrain vendue à l'OMHM sera ainsi réduite de cette surface, soit d'une superficie de 1 272 m<sup>2</sup>.

La Société de transport de Montréal («la STM») effectue actuellement des améliorations à l'édicule de la station de métro Rosemont afin de le rendre universellement accessible. Les travaux comprennent, entre autres, le rehaussement de l'édicule, son agrandissement, l'installation d'ascenseurs, la pose de volets de ventilation, le revêtement extérieur et l'éclairage de l'immeuble. Les travaux de la STM se termineront à l'été 2016.

La STM, l'OMHM et l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie s'assurent de l'intégration de l'ensemble de ces projets.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de la réservation permettra à l'OMHM de finaliser les dernières étapes avant d'obtenir un engagement définitif de la subvention AccèsLogis, engagement requis pour acquérir le terrain et commencer la construction du projet.

En 2013, la Direction de l'habitation et l'OMHM avaient estimé qu'une réserve de 30 mois serait suffisante pour compléter la planification du projet, la réalisation des plans et devis et la mise en chantier. Toutefois, les contraintes significatives imposées par ce site ont ralenti l'obtention des autorisations requises des diverses parties impliquées au projet, et ont provoqué des délais dans l'échéancier de conception et de développement du projet. L'îlot où se réalisera le projet pose en effet d'importantes contraintes physiques, liées à la présence et à l'intégration au projet des équipements de la STM et de la station de métro Rosemont, au maintien de la boucle d'autobus et à l'accès au stationnement intérieur du projet. La construction du projet doit s'adapter notamment à des contraintes de charge, à l'exiguïté du site et à la nécessité de maintenir la station ouverte en tout temps durant la construction.

L'OMHM est à compléter les plans et devis pour le lancement d'un appel public de soumissions au printemps 2016 pour le choix d'un entrepreneur qui sera chargé de la construction. La transaction de vente du terrain à l'OMHM par la Ville de Montréal est prévue à l'automne 2016.

L'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») ont été avisés du besoin de renouvellement de la réserve, et ont signifié leur accord.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets requis pour la réalisation du développement de ce projet sont prévus dans le cadre du programme AccèsLogis et ont déjà été réservés par la Direction de l'habitation en février 2015. Les coûts de réalisation du projet de l'OMHM sont estimés à près de 70 M \$. Des discussions sont actuellement en cours avec le SGPI afin de déterminer le prix de vente final du terrain à l'OMHM et les modalités de la transaction. Les discussions portent, entre autres, sur la validation des surcoûts de construction, la révision de la valeur marchande et les titres de propriété. La transaction de vente se fera selon les principes de la *Politique de cession de terrains municipaux* adoptée par le comité exécutif en février 2002 pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

Rappelons qu'une fois construit le projet générera de nouvelles taxes foncières estimées par le Service des finances en décembre 2014 à 916 000 \$ annuellement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet résidentiel de l'OMHM se réalisera au cœur d'un secteur «TOD» (Transit-Oriented Development), où ont été construits au cours des dernières années plusieurs projets résidentiels importants, permettant à leurs résidents de se rapprocher des moyens de transport en commun. L'ajout de 193 logements sociaux et communautaires pour aînés proposés par l'OMHM, rencontre les objectifs de densité du Plan métropolitain d'aménagement et du développement (PMAD) pour les TOD, tout en favorisant la mixité sociale et d'usages.

Le projet permettra également de consolider la trame urbaine du site des anciens ateliers municipaux et de bénéficier des infrastructures déjà en place.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet permettra de répondre aux besoins d'espace de l'OMHM et d'améliorer l'efficacité de ses services en centralisant ses activités.

La réalisation du projet de l'OMHM sur l'îlot du métro Rosemont viendra également compléter la requalification du site des anciens ateliers municipaux de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie où se sont réalisés au cours des dernières années une mixité de projets résidentiels.

Par ailleurs, l'ajout de logements sociaux et communautaires pour aînés répond à un besoin important dans cet arrondissement et les secteurs riverains.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communications seront prévues lors de l'inauguration du projet conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Engagement définitif de la subvention - été 2016

Vente de l'emplacement municipal à l'OMHM - automne 2016

Mise en chantier - automne 2016

Occupation - printemps 2019

Cet échéancier considère que les autorisations attendues des diverses parties prenantes soient obtenues dans les délais prévus.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Francine FORTIN, 8 mars 2016  
Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 8 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-03

Julia DAVIES  
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Danielle CÉCILE  
Directrice - habitation

**Approuvé le :** 2016-03-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-03-10



**Dossier # : 1167165001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non-récurrent de 6 000\$ à l'organisme Résolu Arts et Sciences pour la réalisation de son plan d'affaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 6 000 \$ à l'organisme Résolu Arts et Sciences pour la réalisation de son plan d'affaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour 2016;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-07 09:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1167165001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non-récurrent de 6 000\$ à l'organisme Résolu Arts et Sciences pour la réalisation de son plan d'affaires dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'axe 2, Accès à la culture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le ministère de la Culture et des Communication et la Ville de Montréal conviennent de l'importance du développement de Montréal comme métropole culturelle. Au sous-axe 2.5, la mesure *Consolidation / Études stratégiques, recherches et veille* a été mis en place entre autres pour soutenir les organismes culturels montréalais dans leur consolidation stratégique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le ministère de la Culture et des Communication et la Ville de Montréal souhaitent soutenir l'organisme Résolu Arts et Sciences dans la réalisation de son plan d'affaires. Fondé en 2013, l'organisme culturel vise à favoriser les échanges entre les domaines scientifique et culturel en mettant en place des activités de médiation culturelle avec le biais du théâtre, les arts visuels et la musique.

L'organisme est en démarrage et a besoin d'un soutien financier pour réaliser un plan d'affaires. Ce plan d'affaires aidera l'organisme à structurer son travail, à trouver des avenues de financement et à élaborer les bonnes stratégies en vue de la réalisation de ses divers projets. Le budget total pour la réalisation de ce plan d'affaires est de 13 000\$. Le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal s'accordent pour contribuer à la hauteur de 6 000\$.

## **JUSTIFICATION**

Le mandat de l'organisme répond bien à l'objectif 10 de l'Agenda 21C qui consiste en «Promouvoir le rôle de la culture comme déterminant de la santé. Valoriser la place de l'art au sein des établissements de la santé et des services sociaux. Multiplier les partenariats entre les artistes, les organismes culturels et ce milieu.» En effet, les actions de Résolu Arts et Sciences peuvent rapprocher les secteurs de la science et de la santé du secteur culturel, en valorisant l'apport des créateurs artistiques dans la sensibilisation du grand public quant aux maladies mentales, à l'intimidation et aux effets des changements climatiques sur la qualité de vie des gens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette subvention est de 6 000\$ et sera comptabilisé au budget du Service de la Culture. Le budget total de ce projet est de 13 000\$.

Cette demande sera assumé à 100% par la Ville Centre.

Ce projet est réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 15-02.05.01.00-0055.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Travaillant à faire connaître et saisir la science par les arts, l'organisme Résolu Arts et Sciences contribue à rallier les mondes scientifique et artistique et participe à l'amélioration de la qualité de vie des gens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le plan d'affaires permettra à Résolu Arts et Sciences notamment de:

- Faire des recherches sur les tendances et les marchés
- Élaborer un plan de déploiement sur trois ans
- Préparer les projections financières sur trois ans
- Dégager une série de recommandations basées sur les analyses et les constats
- Rédiger le plan d'affaires de l'organisme

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes. Les communications seront faites conformément à la convention et au Guide destiné aux organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Janvier à mars 2016**

- Préparation du dossier décisionnel et de la convention de contribution financière

### **Mars - avril 2016**

- Approbation du dossier décisionnel par le Comité exécutif de la Ville de Montréal
- Officialisation de la subvention auprès de l'organisme Résolu Arts et Sciences
- Signature de la convention de partenariat
- Demande d'émission de chèques au service des finances

**Avril à septembre 2016**

- Réalisation du plan d'affaires par Résolu Arts et Sciences

**Octobre 2016**

- Dépôt du bilan du projet et du plan d'action

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre LABRIE  
Commissaire au loisir culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-14

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal I. GAGNON  
Directrice générale adjointe  
**Tél :** 514 280-4283  
**Approuvé le :** 2016-03-07



**Dossier # : 1164217001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la septième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-29 10:02

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164217001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la septième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a mis en place plusieurs mesures visant à atteindre une gestion plus responsable de l'eau par la collectivité montréalaise, notamment en matière d'usage de l'eau potable et de gestion à la source des eaux pluviales. Pour faire connaître ces mesures, le Service de l'eau s'appuie sur la collaboration des organismes éco-quartiers, fortement enracinés sur le territoire montréalais, qui ont pour mission d'accompagner les citoyens et les entreprises vers un développement plus viable du milieu de vie.

Depuis 2010, le Service de l'eau a développé un partenariat avec le Regroupement des éco-quartiers (REQ) pour gérer les activités de la Patrouille bleue. Chaque printemps, la Patrouille bleue se déploie dans les arrondissements et les villes liées. À ce jour, les patrouilleurs ont directement sensibilisé près de 50 000 résidents montréalais. De plus, la Patrouille bleue bénéficie d'un écho très favorable dans les médias. C'est pourquoi, le Service de l'eau souhaite poursuivre sa collaboration avec le REQ comme gestionnaire de la Patrouille bleue pour 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0403 - 11 mars 2015 - Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2015 / approuver le projet de convention de partenariat à cette fin

CE14 0478 - 2 avril 2014 - Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers, afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2014 / Approuver le projet de convention de

partenariat à cette fin.

CG13 0113 - 25 avril 2013 - Accorder un soutien financier de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin.

CG12 0119 - 19 avril 2012 - Approuver le projet de convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la troisième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$.

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal souhaite signer une convention de partenariat avec le REQ afin que celui-ci puisse assurer la coordination de la Patrouille bleue 2016, tel que décrit dans l'offre de service (annexe 1 de la convention). La contribution financière de la Ville de Montréal permettra au REQ d'embaucher 21 étudiants de niveaux collégial ou universitaire inscrits dans des disciplines liées à l'environnement ou à l'animation, pour 4 semaines de travail de sensibilisation auprès de la collectivité. Le premier mandat des patrouilleurs sera de poursuivre le projet de sensibilisation sur la réorientation des gouttières extérieures afin que les eaux pluviales se dirigent vers une surface perméable. suite aux résultats positifs de l'an dernier, l'objectif est de visiter au moins 5 000 résidences supplémentaires (voir bilan du projet de gouttières en 2015 en pièce jointe). Le second mandat vise à sensibiliser les résidents sur la réglementation sur les usages de l'eau potable et la réglementation en matière de protection des bâtiments contre les refoulements. À la demande des arrondissements et des villes reconstituées, les patrouilleurs pourront faire de la sensibilisation lors d'événements publics. Une fois leur mandat de Patrouille bleue terminé, la plupart des jeunes poursuivront ces activités dans le cadre la Patrouille verte durant la période estivale. Les arrondissements et villes liées sont informées des activités qui seront effectuées par la Patrouille bleue.

Une nouveauté cette année, une entente a été conclue avec BIXI Montréal afin de permettre aux patrouilleurs œuvrant dans les secteurs desservis par des bornes BIXI d'utiliser les vélos BIXI durant leur quart de travail. Cela permettra aux patrouilleurs de couvrir plus de territoires et de rencontrer plus de résidents.

## **JUSTIFICATION**

La Patrouille bleue est un outil de premier ordre pour sensibiliser directement les citoyens sur la réduction de la consommation d'eau potable et les mesures permettant de mieux gérer les eaux pluviales à la source. Par exemple, lors d'une forte pluie, une seule toiture en pente de résidence peut facilement capter 5 mètres cube d'eau. La réorientation de gouttières de 5 000 résidences vers une surface perméable pourrait ainsi détourner l'équivalent de 25 000 mètres cubes d'eau pluviales. Cela nécessite cependant un effort de sensibilisation afin de faire connaître aux résidents les moyens simples à réaliser sur leur résidence.

Étant présents dans les lieux publics et en faisant du porte-à-porte auprès des résidents et des commerçants locaux, les patrouilleurs contribuent à faire progresser la culture de l'eau dans la conscience de milliers de citoyens. Depuis ses débuts, la Patrouille bleue a aussi été couverte par de nombreux médias, dont des reportages télévisés et des reportages radio, des articles de journaux de quartier, ainsi que dans les quotidiens. Le soutien financier proposé est le même que celui accordé en 2015.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'implication financière prévue est de 48 000 \$ (taxes incluses) pour la Patrouille bleue dans la réalisation des activités décrites à l'annexe 1 de la convention.

Par ailleurs, le Service de l'eau assumera des dépenses liées à la formation et à la communication estimées à 5 600 \$ (taxes incluses), soit :

- 700 \$ de frais pour les documents lors de la formation des patrouilleurs.
- 4900 \$ de frais de communication répartis ainsi :
  - 500 \$ pour la conception et traduction des outils de communication;
  - 1500 \$ pour 6000 accroche-portes français et 1000 en anglais;
  - 1000 \$ pour 50 t-shirts avec logo et 25 casquettes avec logo;
  - 1400 \$ pour les publicités et conférence de presse
  - 500 \$ pour les imprévus

Ces dépenses seront assumées dans le budget courant de la Division de la gestion durable de l'eau - Réglementation de la gestion de l'eau du Service de l'eau. La dépense est imputée à 100 % à l'agglomération.

Tel que stipulé à l'article 5.1 du protocole, une somme de 33 600 \$ sera versée au Regroupement des éco-quartiers dans les 30 jours de la signature de la Convention par les parties et sur présentation d'une facture conforme (70 % de la contribution financière).

La division de la gestion durable (réglementation de la gestion de l'eau) a prévu dans son budget de fonctionnement 2016 cette dépense, laquelle servira à accorder un soutien financier au Regroupement des éco-quartiers pour la mise en place de la septième édition de la Patrouille bleue. La dépense sera imputée dans l'objet contribution à d'autres organismes.

Les dépenses de formation et de communications additionnelles estimées à 5600\$ (taxes incluses) ont également été prévues au budget 2016 et seront imputées à l'objet publicité, communications et frais de représentation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier répond à l'orientation « Pratiquer une gestion responsable des ressources » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Plus précisément, il contribuera à l'atteinte de l'action 20 du Plan visant à « Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source ». Cet engagement prévoit de « sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (débranchements de gouttières, utilisation de barils de récupération des eaux de pluie, etc.),

Par ailleurs, la Stratégie de l'eau 2011-2020 déposée par le Service de l'eau a identifié 5 grands enjeux, dont celui de la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau. La Patrouille bleue figure comme une des actions préconisées en vue d'améliorer les habitudes d'utilisation de l'eau potable par les usagers et pour sensibiliser sur la réglementation relative à la protection des bâtiments (gouttières, clapets antirefoulements, etc.).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par son contact direct avec les citoyens, la Patrouille bleue constitue un moyen efficace pour sensibiliser la population et expliquer plus en profondeur la nécessité d'adopter des comportements responsables en matière d'économie d'eau potable et de gestion des eaux pluviales. La Patrouille bleue facilite ainsi la compréhension pour l'usager de son impact sur la ressource eau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Communiqué de presse : Fin avril 2016.

Journées de formation des patrouilleurs : 2 et 3 mai 2016.

Activités de la Patrouille bleue sur le terrain : du 4 mai au 31 mai 2016 inclusivement.

Remise du rapport d'activités par le REQ : 1er septembre 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mamy Sylvi KANANGILA KANANGILA, Service des finances

Lecture :

Mamy Sylvi KANANGILA KANANGILA, 16 février 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi HAF  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-01

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-02-19

**Approuvé le :** 2016-02-29



**Dossier # : 1161375003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 17e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la réalisation de la 17e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2016;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-11 19:22

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161375003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 17e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La « Semaine d'actions contre le racisme » (SACR) existe depuis l'année 2000 et dès la première édition, la Ville de Montréal a été un des principaux partenaires du comité organisateur. La semaine a été d'abord mise en place pour souligner le 21 mars, décrété par les Nations Unies « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Au cours des années, elle est devenue un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître, entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation réalisées à Montréal, au Québec et ailleurs dans le monde. La programmation offre une série d'activités éducatives et culturelles visant à sensibiliser le public en matière de prévention et de lutte contre les préjugés, la discrimination, l'intolérance, le racisme et l'exclusion. La 17e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » se tiendra du 21 au 31 mars 2016.

Initiée à Montréal, la SACR est aujourd'hui un événement national et a acquis une notoriété indéniable à Montréal et au Québec. Grâce à cette initiative typiquement québécoise, des semaines similaires se déroulent ailleurs dans le monde : notamment à Paris, Bruxelles, Genève, Lausanne et Lille.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0519 du 25 mars 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la

réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015

### **CE13 1776 du 4 décembre 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 15e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 20 au 31 mars 2014

### **CE13 0358 du 27 mars 2013**

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2013, à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication de la 14<sup>e</sup> édition de la « Semaine d'actions contre le racisme », du 21 au 31 mars 2013

## **DESCRIPTION**

Réalisée depuis 2010 par Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), la SACR offre l'occasion d'aborder de front les problèmes sociaux tels que le racisme, la xénophobie, les préjugés ou la discrimination. La programmation de la SACR se concentre principalement autour de trois volets thématiques : l'Espace des débats, le Pouvoir de l'art et l'Éducation. Une campagne de sensibilisation et d'éducation des Montréalais est concentrée autour d'activités majeures adressées à tous les publics, notamment les jeunes écoliers, les universitaires et chercheurs, les artistes de la relève, les acteurs communautaires et les élus.

La 17e édition de la SACR est prévue du 21 au 31 mars 2016. La thématique pour cette année est : « Québec zone libre de racisme » qui vise à sensibiliser et à faire réfléchir sur les préjugés et la discrimination à partir desquels s'abreuvent le racisme, l'islamophobie ou l'antisémitisme. L'objectif de cette 17e édition est de déconstruire les clichés véhiculés sur les noirs, les juifs, les musulmans, les peuples des Premières Nations et tous les groupes minoritaires qui sont victimes de discrimination. Le document en « Pièces jointes », illustre la thématique et les objectifs de cette 17e édition ainsi que le budget du projet.

Ce dossier recommande d'octroyer un soutien financier de 15 000 \$ pour soutenir l'organisme dans la réalisation de la SACR 2016. Ce montant permettra à l'organisme de couvrir une partie des frais de production et de promotion des outils de communications et de soutenir l'organisation d'événements autour de la thématique de cette année. L'augmentation de 5 000 \$ de l'aide accordée cette année par rapport à l'année précédente couvrira une partie des frais associés à la cérémonie de lancement de la SARC qui se tiendra au Musée des Beaux-Arts de Montréal plutôt qu'à l'Hôtel de ville lors des années précédentes.

L'édition de cette année est particulière puisque le promoteur CIDHICA a établi un partenariat avec la Fondation Michaëlle Jean et le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour un projet artistique multidisciplinaire de mobilisation citoyenne s'adressant en premier lieu aux jeunes de la grande région de Montréal âgés de 15 à 30 ans, issus des communautés musulmanes. Le projet vise à contribuer à la lutte contre la radicalisation et l'exclusion en favorisant un meilleur vivre ensemble dans la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Depuis plus de deux siècles, des immigrants des quatre coins du monde se sont établis dans les quartiers de Montréal. Majoritairement originaire de l'Ouest du continent européen jusqu'aux années 1960, l'immigration internationale s'est diversifiée depuis et provient maintenant majoritairement des Caraïbes, de l'Asie et du Maghreb. Aujourd'hui, se côtoient à Montréal des personnes en provenance d'environ 120 pays, parlant près de 200 langues. Une personne sur trois est née à l'extérieur du Canada.

Le soutien financier à la SACR s'inscrit dans les engagements de la Ville énoncés dans la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale de 1989 et la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, adoptée le 22 mars 2004 par le conseil municipal. La Ville est également membre de la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et participe à la Coalition internationale des villes contre le racisme, sous l'égide de l'UNESCO, en français l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, depuis 2006. La contribution de la Ville à ce projet qui a débuté le 21 mars 2016 est complémentaire à d'autres sources de financement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le soutien financier au montant de 15 000 \$ est pris à même le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). La contribution de la Ville représente 23,6 % du budget prévisionnel de la « Semaine d'actions contre le racisme » pour sa 17e édition. Le Conseil des arts du Canada, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), la CSN, le CIDIHCA et Citoyenneté et Immigration Canada contribuent également au niveau financier.

<b>Organisme</b>	<b>« Semaine d'actions contre le racisme »</b>	<b>Soutien recommandé 2016</b>	<b>Soutien accordé 2013 à 2015</b>	<b>% du budget du projet</b>
<b>Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)</b>	Édition 2016	<b>15 000 \$</b>	-	<b>23,6 %</b>
	Édition 2015	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$	<b>18,5 %</b>
	Édition 2014	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$	<b>20,35%</b>
	Édition 2013	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$	<b>25 %</b>

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits pour la dépense sont réservés par l'engagement de gestion QV61375003.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier respecte les engagements de la Ville inscrits dans sa Charte montréalaise des droits et responsabilités et la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et encourage la sensibilisation de la population à la lutte au racisme et à la discrimination.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**Mars 2016** Réception et distribution du matériel de promotion de la « Semaine d'actions contre le racisme »- réseau interne de la Ville

" Cérémonie de lancement le 21 mars (maire ou un représentant élu et la ministre du MICC ou d'un représentant désigné)

" Mise en ligne sur le site de la et communiqué de presse de la Ville

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc RIVEST  
Chef d'équipe développement social et relations interculturelles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-02-26

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-03-11



**Dossier # : 1163931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 5e édition de Fashion Preview du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 5e édition de Fashion Preview du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-11 12:25

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 5e édition de Fashion Preview du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.

Cette stratégie vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements en mode à Montréal, tels que Fashion Preview.

Depuis sept ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événements ponctuels, les festivals et les salons spécialisés représentent des plates-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode, tant au niveau local qu'à l'international. Les quatre premières éditions de Fashion Preview ont reçu l'appui financier de la Ville.

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier déposée le 11 novembre 2015 (voir pièce jointe) par Mode Avant-Première pour la réalisation de la 5<sup>e</sup> édition de Fashion Preview. L'événement se déroulera du 5 au 7 avril 2016 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie. Mode Avant-Première est un OBNL dont la mission est de promouvoir la mode montréalaise des créateurs de mode émergents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1751 (23 septembre 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE15 0320 (25 février 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE14 1458 (24 septembre 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'événement Fashion Preview 2014 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

## **DESCRIPTION**

Créé en 2014, Fashion Preview est un événement mode innovant bi-annuel ayant pour objectif de positionner les jeunes designers montréalais de mode dans le paysage médiatique canadien et d'en assurer une visibilité maximale.

Présenté cette saison à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM, Fashion Preview viendra promouvoir, du 5 au 7 avril prochain, le talent des créateurs de mode locaux et d'accessoires. Ce projet réunit dans un même lieu et pendant 3 jours, 15 designers de prêt-à-porter et 20 créateurs d'accessoires de mode. Il propose une nouvelle plate-forme de promotion à des créateurs de mode émergents en invitant certains designers plus établis à présenter des collections capsules.

Parmi les nouveautés de l'édition 2016, une part croissante sera accordée à la relève mode et aux innovations dans le milieu avec les espaces dédiées de l'École Supérieure de Mode de l'ESG-UQAM, à la fourrure du Cégep Marie-Victorin, aux vêtements intelligents de Vestechpro et aux présentations de Fibres Collectives.

Aussi, un volet « acheteurs et journalistes étrangers », organisé en partenariat avec Export-Québec, permettra aux invités internationaux de découvrir les collections et produits mis de l'avant lors de ces trois jours. De plus, au lendemain des présentations de collections, des rencontres seront organisées pour les acheteurs et les médias qui pourront discuter librement et directement avec les créateurs et possiblement procéder à des commandes.

Le soutien financier de 24 000 \$ qui serait attribué à Mode Avant-Première pour l'organisation de Fashion Preview représente 37 % du budget total prévisionnel de l'événement (64 000 \$) et, selon les informations les plus récentes, 100 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. La participation financière et en services de plusieurs commanditaires ainsi que la vente de billets pour les défilés complètent le financement de l'événement.

Revenus anticipés	Budget du projet faisant l'objet de la demande	%
<b>Subvention</b>		
Ville de Montréal	24 000 \$	37,5%
<b>Revenus autonomes</b>		
Billetterie 3 jours	7 000 \$	11,0%
Commandite en \$\$	3 000 \$	4,7%
Commandite en biens et services	30 000 \$	46,8%
<b>Total</b>	<b>64 000 \$</b>	<b>100%</b>

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (18 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (6 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

## JUSTIFICATION

Fashion Preview est avant tout un projet mode véhiculé à travers un nouveau concept plus intimiste qui rassemble, dans un même lieu pendant trois jours, un groupe de designers montréalais de collections prêt-à-porter ainsi que des créateurs d'accessoires de mode. L'événement a été créé dans le but de d'augmenter la visibilité du milieu de la création de la mode montréalaise par des médias et des acheteurs locaux, nationaux et internationaux. Cette mission est conforme aux objectifs du BMM qui, à travers ses implications et ses plates-formes de diffusion, vise à fournir visibilité et accompagnement aux entreprises et aux initiatives qui embrassent le mode de vie montréalais à travers les thèmes de la mode responsable, de la nordicité, de l'entrepreneuriat et des vêtements intelligents. Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie *Montréal Style libre*, adhère à la stratégie de diffusion au grand public du BMM et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. Compte tenu de la riche programmation de cette prochaine édition ainsi que des collaborations innovantes proposées avec les institutions d'enseignement et centre de recherche ainsi que les collectifs de mode, le montant de la contribution a été augmenté de 5 000 \$ afin de bonifier la promotion de l'événement et générer des retombées significatives, notamment en regard de la visibilité locale et internationale de Montréal pour ce secteur d'activités.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes d'intervention de la stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit:

- Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, Ville ouverte à rayonnement international.

En effet, Fashion Preview permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer à travers les collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux. Soulignons que les talents créateurs de la mode montréalaise font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal Ville UNESCO de design.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (production et achat locaux).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

BMM Montant accordé 2e édition (P/E) 2014	BMM Montant accordé 3e édition (A/H) 2015	BMM Montant accordé 4e édition (P/E) 2015	Montant demandé au BMM 5e édition (A/H) 2016
15 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	24 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De façon générale, Fashion Preview contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de ses créateurs de mode.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité approuvé par le Service des communications est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme. L'événement sera aussi couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement du 5 au 7 avril 2016 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire

**ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2016-03-02



**Dossier # : 1153815005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 9 avril au 30 octobre 2016, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 000 \$ (taxes incluses) / Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 9 avril au 30 octobre 2016, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 000 \$ (taxes incluses);
2. d'approuver un projet de convention pour cette exposition;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-11 19:23

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153815005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la présentation des oeuvres de Monsieur Alain Massicotte, artiste en arts visuels, à l'occasion d'une exposition temporaire "Triologue sur l'arbre", du 9 avril au 30 octobre 2016, à la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 3 000 \$ (taxes incluses) / Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis sa fondation en 1996, la Maison de l'arbre présente des expositions temporaires en lien avec l'arbre et la forêt. En 2016, la présentation de la nouvelle exposition temporaire "Triologue sur l'arbre" permettra aux visiteurs de découvrir l'arbre par le biais de l'art (présentation de peintures à l'huile et de dessins au crayon) et de la science (textes d'un médecin et d'un biologiste).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Tel que décrit dans la convention, l'artiste fournira des oeuvres encadrées (huiles sur bois et dessins au crayon) pour la nouvelle exposition temporaire de la Maison de l'arbre. Il collaborera également à la scénographie.

La thématique de l'exposition temporaire "Triologue sur l'arbre" s'inscrit dans une approche multidisciplinaire. Cette exposition permettra de présenter aux visiteurs la vision de trois hommes inspirés par les arbres, soit un artiste, un médecin et un biologiste. Le tout permettra aux visiteurs de l'exposition de se familiariser avec les arbres d'une façon créative et innovante.

**JUSTIFICATION**

La présentation de la nouvelle exposition temporaire "Triologue sur l'arbre" à la Maison de l'arbre Frédéric-Back s'inscrit dans une démarche de diversification des approches de programmation du Jardin botanique. Cette exposition favorisera l'approche Premier contact qui mise sur la découverte de la nature par le corps, l'art, les émotions et l'approche Clé de découvertes qui privilégie des approches plus didactiques et scientifiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 3 000 \$ est prévu au Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication et marketing d'Espace pour la vie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vernissage : 7 avril

Ouverture à la clientèle : 9 avril

Démontage : entre le 1<sup>er</sup> et le 4 novembre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie GAGNON  
Agent(e) culturel(le)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-09

René PRONOVOST  
Chef par intérim du Jardin botanique de  
Montréal

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2016-03-11



**Dossier # : 1160843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, le 29 février 2016, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Dialogue international de l'Organisation internationale pour les migrations. Montant : 928,87 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, le 29 février 2016, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Dialogue international de l'Organisation internationale pour les migrations - montant : 928,87 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-11 15:58

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense relative au déplacement, le 29 février 2016, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Dialogue international de l'Organisation internationale pour les migrations. Montant : 928,87 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), crée en 1951, est la principale organisation internationale dans le domaine de la migration y elle agit en étroite collaboration avec ses partenaires de la communauté internationale (instances gouvernementales, intergouvernementales et ONG). Avec 127 États membres, 17 États avec le statut d'Observateur et des bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. C'est dans ce cadre que l'OIM fournit des services et des conseils aux gouvernements et aux migrants.

Le Dialogue international sur la migration est la principale enceinte de dialogue de l'OIM sur les politiques migratoires. Créé en 2001, et ancré dans la Constitution, il est ouvert aux États membres et états observateurs, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales, aux migrants et aux partenaires du secteur des médias, du secteur académique ou privé. L'IDM offre un espace pour analyser les questions actuelles et émergentes que posent la gouvernance des migrations, et procéder à un échange d'expériences, de méthodes d'actions et de pratiques efficaces.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

À l'invitation de l'OIM, le maire de Montréal s'est rendu au siège de l'Organisation des Nations Unies afin de s'adresser aux représentants de cet organisme dans le cadre du Dialogue international sur les migrations.

**JUSTIFICATION**

L'intervention du maire de Montréal a permis de mettre de l'avant 1) l'expérience montréalaise quant à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et 2) la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	928,87 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale.

- Partage d'expertise et de pratiques.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-11

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-03-11

CE : 30.002  
2016/03/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2016/03/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164396003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er février 2016 au 29 février 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 29 février 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-14 14:16

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164396003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er février 2016 au 29 février 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le Fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 29 février 2016, il est démontré qu'il y a eu 2 (deux) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Toutefois, lors du dépôt du rapport du mois de janvier 2016, il a été constaté qu'une décision déléguée était manquante. Par conséquent, notre Direction souhaite rectifier le rapport précédent en y ajoutant la décision déléguée omise, comme démontré et inscrit en bleu dans le rapport en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0342 - 2 mars 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 29 février 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ

Le : 2016-03-10

Chargée de soutien technique en immobilier

Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-03-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-03-14